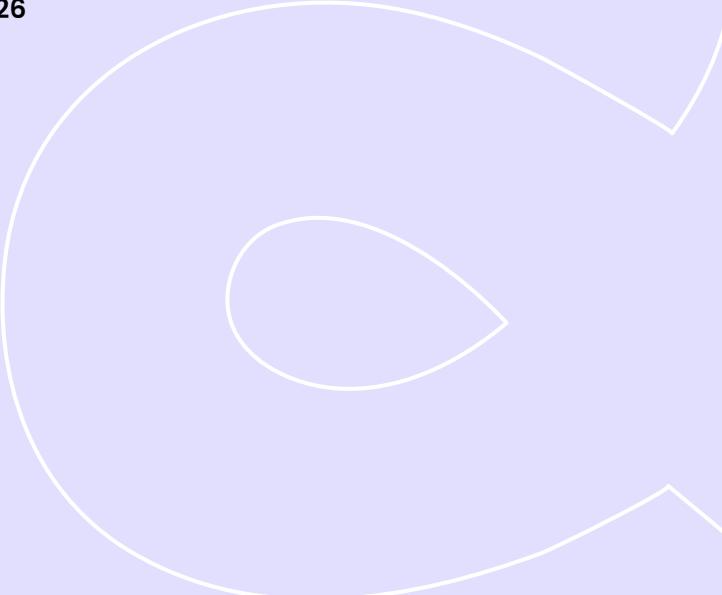


Janvier 2026



L'éco-contribution

Déclaration 2026

Re_fashion

Rappel du dispositif REP et de ses obligations

Le principe de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** exige des metteurs en marché qu'ils prennent en charge la prévention et la gestion de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la loi française a instauré ce dispositif pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) neufs, à destination du grand public.

Ainsi, tous les **metteurs en marché** de TLC sont tenus de contribuer auprès de l'éco-organisme agréé Refashion pour être en conformité avec leur obligation légale.

Le **Numéro d'Identifiant Unique (IDU)** garantit que le metteur en marché est bien enregistré auprès de l'éco-organisme et s'acquitte de sa contribution. Il pourra être activé ou désactivé chaque année selon le statut du metteur en marché.

Pour rappel, les entreprises concernées par la REP qui ne seraient pas en conformité et n'auraient pas d'IDU actif, s'exposent :

- À une **amende administrative de 30 000 €**, selon l'article L541-9-5 du code de l'environnement,
- Aux **poursuites de la DGCCRF** pour manquement aux obligations d'information au consommateur.

L'éco-contribution

Refashion est l'éco-organisme de la filière Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures. Notre mission est de fédérer et d'accompagner tous les acteurs de la production, de la consommation jusqu'à la régénération, pour réduire les impacts et créer de la valeur. Votre éco-contribution, en tant que metteur en marché, finance la mise en oeuvre d'actions qui permettent de répondre aux objectifs fixés par notre cahier des charges.



Les modalités de la déclaration

La déclaration des mises en marché 2025 se déroulera
du **14 janvier au 28 février 2026**



→ Le calendrier

2025

Mise en marché
Vêtements,
linge de maison,
chaussures

Janvier

14 janv.

2026

Février

28 fév.

Mars

31 mars

Déclaration (14 janv. - 28 fév.)

Des volumes réels mis en marché en 2025

Facturation et règlement (14 janv. - 31 mars)

- Du solde de l'appel de fonds des éco-contributions 2025
- De l'appel de fonds des éco-contributions 2026

→ La facturation de l'éco-contribution

À la suite de la déclaration des mises en marché réelles de 2025, **vous recevrez 2 factures :**

- Une facture ou un avoir du solde de l'appel de fonds 2025 (sur le barème 2025),
- Une facture d'appel de fonds de l'éco-contribution 2026 (sur le barème 2026).

L'appel de fonds des éco-contributions 2026 est calculé de la manière suivante :

$$(\textcircled{1} \times \textcircled{2}) + \textcircled{3} + \textcircled{4}$$

Estimation des
volumes mis en
marché en 2026*

Barème
2026**

Frais
administratifs
(30 €)

Redevance
ADEME

*Estimation établie par Refashion sur la
base des volumes réels 2025.

**Dont fonds réparation et réemploi.

→ Retrouvez les barèmes 2026 en Annexe.

→ Les éco-modulations

Afin d'encourager les pratiques d'éco-conception les plus vertueuses et de pénaliser les pratiques les plus dangereuses pour la gestion de la fin de vie de vos produits, Refashion propose un système de primes et de pénalités : **les éco-modulations**.

Les éco-modulations suivantes sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2025 :

- Prime relative à la durabilité,
- Prime relative à la certification par des labels environnementaux,
- Prime relative à l'incorporation de matières premières issues du recyclage,
- Pénalité relative à la recyclabilité des produits TLC : fibres métalloplastiques,
- Pénalité relative à la recyclabilité des produits TLC : composants électriques et/ou électroniques.

3 étapes pour s'acquitter de votre éco-contribution et être en conformité



1 Connexion à l'extranet

- Rendez-vous sur l'**Extranet Adhérent** (*en amont de la déclaration*)
- Mettez à jour les informations de la société et le contact chargé de la déclaration : « le déclarant* »

*Attention, cette personne sera en charge de toute la procédure de déclaration.

2 Déclaration des mises en marché (du 14 janvier au 28 février 2026)

Dans l'onglet « Vos déclarations », faites la déclaration des mises en marché 2025

- ou**
- Détailée (accessible quel que soit le volume mis sur le marché) cf. Annexe I
 - Simplifiée (pour des volumes mis en marché < à 5 000 pièces/an) cf. Annexe II

*La date limite de déclaration est fixée au 28 février 2026 pour les quantités mises en marché en 2025.
Passé ce délai, des pénalités de retard seront appliquées.*

3 Paiement de l'éco-contribution (du 14 janvier au 31 mars 2026)

- Réglez ou percevez le montant du solde de l'appel de fonds de l'éco-contribution 2025
- Réglez l'appel de fonds de l'éco-contribution 2026

Les factures sont envoyées par email et téléchargeables dans l'onglet « Vos factures et attestations » de l'**Extranet Adhérent**. Aucune facture n'est envoyée par courrier.

Vous avez la possibilité de régler par carte bancaire ou virement.

La date limite de paiement est fixée au 31 mars 2026. Passé ce délai, des pénalités de retard seront appliquées.

Les outils à votre disposition

Nous contacter

+33 1 89 16 94 06
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Annexe I

Barème de la déclaration détaillée 2026

Obligatoire pour les metteurs en marché déclarant des produits éligibles aux éco-modulations et accessible quel que soit le nombre de pièces mis en marché.



1 - Textiles d'habillement

Ligne de produits	Rayon	Code référence Refashion	Barème standard 2026*
⌚ Tissus au mètre destinés à la confection de vêtement et d'accessoires	Articles spécifiques	V-00-N-EM0	0,0626 €
🧥 Gilets de sécurité réfléchissants	Articles spécifiques	V-01-N-EM0	0,0239 €
♾ Panoplies et déguisements	Articles spécifiques	V-02-N-EM0	0,0481 €
👔 Vêtements de travail léger	Articles spécifiques	V-03-N-EM0	0,0360 €
👔 Autres Vêtements de travail	Articles spécifiques	V-04-N-EM0	0,1545 €
👶 Chaussants et sous-vêtements bébé (0-3 ans) et petits accessoires	Bébé (0-36 mois)	V-05-B-EM0	0,0214 €
👶 Vêtements bébé Petites pièces (0-3 ans)	Bébé (0-36 mois)	V-06-B-EM0	0,0239 €
👶 Autres Vêtements de bébé (0-3 ans)	Bébé (0-36 mois)	V-07-B-EM0	0,0505 €
👙 Tous types de sous-vêtements	Enfant (4-14 ans)	V-08-E-EM0	0,0202 €
👙 Sous-vêtements - Bas	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-08-F-EM0	0,0190 €
👙 Sous-vêtements - Bas	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-08-H-EM0	0,0347 €
👙 Lingerie et accessoires de lingerie	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-09-F-EM0	0,0202 €
.SOCKS Chaussants (hors bébé)	Homme-Femme-Enfant	V-10-N-EM0	0,0214 €
👚 Hauts type T-shirt	Enfant (4-14 ans)	V-11-E-EM0	0,0214 €
👚 Hauts type T-shirt	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-11-F-EM0	0,0323 €
👚 Hauts type T-shirt	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-11-H-EM0	0,0396 €
👚 Hauts type chemise	Enfant (4-14 ans)	V-12-E-EM0	0,0251 €
👚 Hauts type chemise	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-12-F-EM0	0,0323 €
👚 Hauts type chemise	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-12-H-EM0	0,0481 €
👚 Hauts type pull	Enfant (4-14 ans)	V-13-E-EM0	0,0481 €
👚 Hauts type pull	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-13-F-EM0	0,0614 €
👚 Hauts type pull	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-13-H-EM0	0,0844 €



1 - Textiles d'habillement (suite)

Ligne de produits	Rayon	Code référence Refashion	Barème standard 2026
Jupes	Enfant (4-14 ans)	V-14-E-EM0	0,0287 €
Jupes	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-14-F-EM0	0,0481 €
Robes	Enfant (4-14 ans)	V-15-E-EM0	0,0335 €
Robes	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-15-F-EM0	0,0565 €
Pantalons en jean	Enfant (4-14 ans)	V-16-E-EM0	0,0614 €
Pantalons en jean	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-16-F-EM0	0,0831 €
Pantalons en jean	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-16-H-EM0	0,1098 €
Pantalons de «ville» (hors jean)	Enfant (4-14 ans)	V-17-E-EM0	0,0481 €
Pantalons de «ville» (hors jean)	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-17-F-EM0	0,0662 €
Pantalons de «ville» (hors jean)	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-17-H-EM0	0,0844 €
Pantalons de «sport» et sportswear	Enfant (4-14 ans)	V-18-E-EM0	0,0372 €
Pantalons de «sport» et sportswear	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-18-F-EM0	0,0529 €
Pantalons de «sport» et sportswear	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-18-H-EM0	0,0723 €
Shorts, bermudas (y compris en jean)	Enfant (4-14 ans)	V-19-E-EM0	0,0311 €
Shorts, bermudas (y compris en jean)	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-19-F-EM0	0,0444 €
Shorts, bermudas (y compris en jean)	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-19-H-EM0	0,0481 €
Combinaisons, salopettes (y compris en jean)	Enfant (4-14 ans)	V-20-E-EM0	0,0384 €
Combinaisons, salopettes (y compris en jean)	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-20-F-EM0	0,0650 €
Combinaisons, salopettes (y compris en jean)	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-20-H-EM0	0,1654 €
Costumes/Tailleurs - 2 à 3 pièces	Enfant (4-14 ans)	V-21-E-EM0	0,1170 €
Costumes/Tailleurs - 2 à 3 pièces	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-21-F-EM0	0,1497 €
Costumes/Tailleurs - 2 à 3 pièces	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-21-H-EM0	0,1933 €
Ensembles de sport - 2 pièces	Enfant (4-14 ans)	V-22-E-EM0	0,0795 €
Ensembles de sport - 2 pièces	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-22-F-EM0	0,1086 €
Ensembles de sport - 2 pièces	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-22-H-EM0	0,1521 €



1 - Textiles d'habillement (suite)

Ligne de produits	Rayon	Code référence Refashion	Barème standard 2026
Vests et blousons légers	Enfant (4-14 ans)	V-23-E-EM0	0,0747 €
Vests et blousons légers	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-23-F-EM0	0,0880 €
Vests et blousons légers	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-23-H-EM0	0,1146 €
Vêtements de pluie imperméables	Enfant (4-14 ans)	V-24-E-EM0	0,0408 €
Vêtements de pluie imperméables	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-24-F-EM0	0,0807 €
Vêtements de pluie imperméables	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-24-H-EM0	0,0505 €
Manteaux	Enfant (4-14 ans)	V-25-E-EM0	0,1267 €
Manteaux	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-25-F-EM0	0,1582 €
Manteaux	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-25-H-EM0	0,1666 €
Vêtements matelassés – multi-couches	Enfant (4-14 ans)	V-26-E-EM0	0,0928 €
Vêtements matelassés – multi-couches	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-26-F-EM0	0,1582 €
Vêtements matelassés – multi-couches	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-26-H-EM0	0,1739 €
Pyjamas et autres articles homewear/ loungewear	Enfant (4-14 ans)	V-27-E-EM0	0,0408 €
Pyjamas et autres articles homewear/ loungewear	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-27-F-EM0	0,0456 €
Pyjamas et autres articles homewear/ loungewear	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-27-H-EM0	0,0614 €
Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Enfant (4-14 ans)	V-28-E-EM0	0,0589 €
Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-28-F-EM0	0,0819 €
Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-28-H-EM0	0,0892 €
Petits accessoires – type cravates	Homme-Femme-Enfant	V-29-N-EM0	0,0202 €
Chapeaux et dérivés	Homme-Femme-Enfant	V-30-N-EM0	0,0190 €
Gants, moufles, mitaines	Homme-Femme-Enfant	V-31-N-EM0	0,0190 €
Accessoires de taille moyenne – type châles	Homme-Femme-Enfant	V-32-N-EM0	0,0335 €
Maillots de bain	Enfant (4-14 ans)	V-33-E-EM0	0,0202 €
Maillots de bain	Femme adulte (≥ 15 ans)	V-33-F-EM0	0,0263 €
Maillots de bain	Homme adulte (≥ 15 ans)	V-33-H-EM0	0,0311 €



2 - Linge de maison

Ligne de produits	Rayon	Code référence Refashion	Barème standard 2026
 Tissus au mètre destiné à la confection de linge de lit, linge de bain, linge de table	Tissus au mètre	L-00-N-EM0	0,1037 €
 Divers linge de maison	Articles de nettoyage et linges divers	L-01-N-EM0	0,0626 €
 Gants	Linge de bain	L-02-N-EM0	0,0311 €
 Linge de bain et tapis de bain (zone humide)	Linge de bain	L-03-N-EM0	0,0904 €
 Serviettes de toilette	Linge de bain	L-04-N-EM0	0,0565 €
 Taies d'oreiller/de traversin et housses de protection	Linge de lit	L-05-N-EM0	0,0481 €
 Draps	Linge de lit	L-06-N-EM0	0,1122 €
 Housses de couette	Linge de lit	L-07-N-EM0	0,2017 €
 Parures de lit	Linge de lit	L-08-N-EM0	0,1642 €
 Housses de protection	Linge de lit	L-09-N-EM0	0,1122 €
 Couvertures	Linge de lit	L-10-N-EM0	0,2175 €
 Nappes	Linge de table	L-11-N-EM0	0,0868 €
 Linge de table	Linge de table	L-12-N-EM0	0,0384 €
 Linge de bain pour les bébés (0-3 ans)	Linge du Bébé (0-36 mois)	L-13-B-EM0	0,1037 €
 Linge de lit pour les bébés (0-3ans)	Linge du Bébé (0-36 mois)	L-14-B-EM0	0,1037 €



3 - Chaussures

Ligne de produits	Rayon	Code référence Refashion	Barème standard 2026
👟 Chaussures basses	Enfant (Pointure du 27 au 36)	C-01-E-EM0	0,0626 €
👟 Chaussures basses	Femme adulte (Pointure ≥ 37)	C-01-F-EM0	0,1086 €
👟 Chaussures basses	Homme adulte (Pointure ≥ 37)	C-01-H-EM0	0,1570 €
👢 Chaussures de type «bottines»	Enfant (Pointure du 27 au 36)	C-02-E-EM0	0,1073 €
👢 Chaussures de type «bottines»	Femme adulte (Pointure ≥ 37)	C-02-F-EM0	0,1473 €
👢 Chaussures de type «bottines»	Homme adulte (Pointure ≥ 37)	C-02-H-EM0	0,1787 €
👢 Chaussures de type «bottes»	Enfant (Pointure du 27 au 36)	C-03-E-EM0	0,1182 €
👢 Chaussures de type «bottes»	Femme adulte (Pointure ≥ 37)	C-03-F-EM0	0,1908 €
👢 Chaussures de type «bottes»	Homme adulte (Pointure ≥ 37)	C-03-H-EM0	0,2138 €
👟 Chaussures de type «baskets»	Enfant (Pointure du 27 au 36)	C-04-E-EM0	0,0880 €
👟 Chaussures de type «baskets»	Femme adulte (Pointure ≥ 37)	C-04-F-EM0	0,1134 €
👟 Chaussures de type «baskets»	Homme adulte (Pointure ≥ 37)	C-04-H-EM0	0,1243 €
👶 Chaussures de bébé (0-3 ans)	Bébé (Pointure du 19 au 26)	C-06-B-EM0	0,0456 €
👡 Chaussures d'été	Enfant (Pointure du 27 au 36)	C-07-E-EM0	0,0626 €
👡 Chaussures d'été	Femme adulte (Pointure ≥ 37)	C-07-F-EM0	0,0892 €
👡 Chaussures d'été	Homme adulte (Pointure ≥ 37)	C-07-H-EM0	0,0880 €
👟 Chaussures d'intérieur	Homme-Femme-Enfant	C-08-N-EM0	0,0553 €

Annexe II

Barème de la déclaration simplifiée 2026

Cette option est accessible aux metteurs en marché **ne déclarant pas de produits éligibles aux éco-modulations** et dont le volume mis en marché est inférieur à 5 000 pièces/an.



La déclaration se fait en quantités mises en marché par famille de produits : Textiles d'habillement, Linge de Maison, Chaussures.

La tarification à la pièce est majorée.
Ce tarif majoré couvre la non-déclaration de produits éligibles aux éco-modulations et l'absence de traçabilité.

Famille	Tarification de la déclaration Simplifiée en €/pièce
Textiles d'habillement	0,5799 €
Linge de maison	0,6525 €
Chaussures	0,6414 €